

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mars 2016**

**OBJET :** PRU Vallon de Malpassé : participation départementale à la réhabilitation de 448 logements à Marseille 13ème par Habitat Marseille Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » une participation globale de 667 563 € dans le cadre de la convention ANRU «Vallon de Malpassé », destinée à accompagner la réhabilitation de 448 logements à Marseille 13<sup>ème</sup> par Habitat Marseille Provence, selon le détail suivant :

- 392 563 € sur une dépense subventionnable de 7 803 056 € concernant 398 logements résidence Les Lauriers,
- 275 000 € sur une dépense subventionnable de 5 500 000 € concernant 50 logements résidence Les Genêts.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2010-16020J dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée